AVENIR AUDIT

Société de commissariat aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Dijon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

TREMPLIN
Association

5 Place de la Mairie
71270 PIERRE DE BRESSE

19, rue d'Alsace Lorraine – 7110 CHALON SUR SAONE - Tél. : 03.85.48.62.78 - Fax : 03.85.93.46.41
S.A.R.L. au capital de 8 000 Euros - RCS CHALON SUR SAONE - SIRET : 440 470 144 00021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TREMPLIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés en mai 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la provision pour risques et charges pour le reversement des subventions. La provision est dotée pour couvrir les risques de reversement des subventions conventionnées en attente de vérification par le financeur.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous avons vérifié la bonne application des règles et méthodes comptables.
- Nous avons vérifié la pertinence des informations données dans l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chalon sur Saône,
Le 28 juin 2021

Fabien PRETOT

Commissaire aux comptes
Responsable technique

Christophe GREVOST

Commissaire aux comptes
Gérant

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	15 440	7 227	8 213	9 564	1 351-	14. 13-
	Installations techniques Matériel et outillage	165 041	124 226	40 815	29 502	11 313	38. 35
	Autres immobilisations corporelles	21 765	5 224	16 541		16 541	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	202 246	136 677	65 569	39 066	26 503	67. 84
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	13 463		13 463	13 648	184-	1. 35-
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	21 755		21 755	19 106	2 649	13. 86
	Autres créances	103 313		103 313	63 870	39 443	61. 76
	Valeurs mobilières de placement	76 883		76 883	36 980	39 903	107. 90
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	97 041		97 041	59 543	37 499	62. 98
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	757		757	1 157	400-	34. 58-
	Total III	313 212		313 212	194 303	118 909	61. 20
	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**						
	Primes de remboursement des obligations **(V)**						
	Ecarts de conversion actif **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	515 458	136 677	378 781	233 369	145 412	62. 31

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	3 452	3 452		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	140 282	125 320	14 962	11.94
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	65 483	14 962	50 521	337.66
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	48 107	39 013	9 094	23.31
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	257 324	182 747	74 577	40.81
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	5 000	7 405	2 405-	32.48-
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	5 000	7 405	2 405-	32.48-
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	16 528		16 528	
	Emprunts et dettes financières divers	1 792	3 642	1 850-	50.80-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 331	18 473	1 858	10.06
	Dettes fiscales et sociales	27 526	21 062	6 464	30.69
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		40	40-	100.00-
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	50 280		50 280	
	Total IV	116 457	43 217	73 240	169.47
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	378 781	233 369	145 412	62.31

2/14

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

(1) Dont à plus d'un an — 66 177 — 43 217
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	25		25	1 656	1 631-	98.49-
Production vendue de biens	134 825		134 825	144 462	9 638-	6.67-
Production vendue de services	40 634		40 634	21 306	19 329	90.72
Chiffre d'affaires NET	175 484		175 484	167 424	8 060	4.81
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			307 276	268 261	39 015	14.54
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 777	11 806	972	8.23
Autres produits			831	1 482	651-	43.94-
Total des Produits d'exploitation (I)			496 368	448 973	47 395	10.56
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			31 010	32 223	1 214-	3.77-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			184	7 803	7 619-	97.64-
Autres achats et charges externes *			47 455	63 165	15 710-	24.87-
Impôts, taxes et versements assimilés			7 572	7 430	142	1.91
Salaires et traitements			301 996	270 387	31 609	11.69
Charges sociales			33 565	27 758	5 807	20.92
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 300	12 041	741-	6.16-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			5 000	7 405	2 405-	32.48-
Autres charges			18	275	257-	93.46-
Total des Charges d'exploitation (II)			438 100	428 488	9 612	2.24
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			58 268	20 485	37 784	184.45
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
31/14

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	383	480	97-	20. 22-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	383	480	97-	20. 22-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	92	63	29	46. 05
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	92	63	29	46. 05
2. Résultat financier (V-VI)	291	417	126-	30. 27-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	58 559	20 902	37 657	180. 16
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	400	382	18	4. 60
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 524	7 367	843-	11. 45-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	6 924	7 749	826-	10. 66-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		13 689	13 689-	100. 00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		13 689	13 689-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	6 924	5 940-	12 863	216. 56
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	503 675	457 202	46 473	10. 16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	438 192	442 240	4 048-	0. 92-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	65 483	14 962	50 521	337. 66

4/14 CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées
Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	9 904	3 116	6 788	217. 84
Prestations en nature	684	480	204	42. 49
Bénévolat				
TOTAL	10 588	3 596	6 992	194. 43
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	9 904	3 116	6 788	217. 84
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	684	480	204	42. 49
Personnel bénévole				
TOTAL	10 588	3 596	6 992	194. 43

5/14

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	8
Tableau de variation des fonds propres	9
Etat des provisions	9
Etat des échéances des créances et des dettes	9
Evaluation des immobilisations corporelles	10
Evaluation des amortissements	10
Evaluation des matières et marchandises	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Dépréciation des créances	10
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
Subventions d'équipement	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	12
Rémunération des dirigeants	12
Valorisation des contributions volontaires	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	13

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. La baisse de chiffre d'affaires au niveau de l'activité ENVIRONNEMENT a été compensée par la hausse d'activité COUTURE. L'association a eu recours à l'activité partielle pour une partie du personnel en mars et avril 2020.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

L'association TREMPLIN n'a pas sollicité le prêt garanti par l'Etat.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

7/14 CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol d'autrui	15 440		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	145 204		19 837
Matériel de transport			16 740
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 799		1 226
TOTAL	164 443		37 803
TOTAL GENERAL	164 443		37 803

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol d'autrui			15 440	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			165 041	
Matériel de transport			16 740	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 025	
TOTAL			202 246	
TOTAL GENERAL			202 246	

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

8/14

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol d'autrui	5 876	1 351		7 227
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	115 702	8 524		124 226
Matériel de transport		1 418		1 418
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 799	7		3 806
TOTAL	125 377	11 300		136 677
TOTAL GENERAL	125 377	11 300		136 677

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	1 351				
Instal.techniques matériel outillage indus.	8 524				
Matériel de transport	1 418				
Matériel de bureau informatique mobilier	7				
TOTAL	11 300				
TOTAL GENERAL	11 300				

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 452				3 452
Réserves	125 320		14 962		140 282
Report à nouveau			14 962	14 962	
Excédent ou déficit de l'exercice	14 962		50 521		65 483
Situation nette	143 734		80 445	14 962	209 216
Subventions d'investissement	39 013		39 649	30 555	48 107
TOTAL I	182 747		120 094	45 517	257 324

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	7 405	5 000	7 405		5 000
TOTAL	7 405	5 000	7 405		5 000
TOTAL GENERAL	7 405	5 000	7 405		5 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 000	7 405		

Provision constituée en vue d'un risque de reversement de la subvention FSE lié à SEVE Emploi 2020.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	21 755	21 755	
Débiteurs divers	103 313	103 313	
Charges constatées d'avance	757	757	
TOTAL	125 824	125 824	

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16 528	8 940	7 588	
Emprunts et dettes financières divers	1 792	1 792		
Fournisseurs et comptes rattachés	20 331	20 331		
Personnel et comptes rattachés	8 195	8 195		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 260	19 260		
Autres impôts taxes et assimilés	72	72		
Produits constatés d'avance	50 280	50 280		
TOTAL	116 457	108 869	7 588	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	18 082			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 415			

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier prix d'achat connu.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

11/14

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	102 923
Total	102 923

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 377
Dettes fiscales et sociales	15 991
Total	24 381

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	757
Total	757
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	50 280
Total	50 280

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont réintégrées au compte de résultat en fonction de la durée de vie du matériel financé, soit 5 à 20 ans.

12/14

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Aide au poste d'insertion :	
- Montant socle - Conseil Départemental	26 778
- Montant socle - Etat	162 738
- Montant modulé - Etat	8 826
Soutien à l'insertion professionnel :	
- FSE	41 915
Aide encadrant	
- Conseil Général	38 000
Dispositif SEVE EMPLOI :	
- Etat	16 000
Aide except. COVID Axe 1 :	
- Etat	9 469
Aide à l'emploi associatif :	
- Conseil régional	3 548
Subvention à l'investissement :	
- Etat - FDI / Brodeuse	667
- Département / Brodeuse + machine à coudre	3 570
- Région / Brodeuse	6 060
- EDF / Machine à coudre	2 637
- AGEFIPH / aménagement poste	683
Total	320 891

Rémunération des dirigeants

Cette indication n'est pas communiquée car elle conduirait à donner une information individuelle.

Valorisation des contributions volontaires

1- Les heures de bénévolats sont estimées à 239 heures soit une valorisation de 3116 € en retenant un taux horaire de 10.03 € et un taux de charges sociales de 30%.
2- Les indemnités kilométriques abandonnées au profit de l'association par ses bénévoles représentent 694 €.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

13/14

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

14/14

AVENIR AUDIT

Société de commissariat aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Dijon

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

TREMPLIN
Association

5, Place de la Mairie
71270 PIERRE DE BRESSE

19, rue d'Alsace Lorraine – 7110 CHALON SUR SAONE - Tél. : 03.85.48.62.78 - Fax : 03.85.93.46.41
S.A.R.L. au capital de 8 000 Euros - RCS CHALON SUR SAONE - SIRET : 440 470 144 00021

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Chalon sur Saône,
Le 28 juin 2021

Fabien PRETOT

Commissaire aux comptes
Responsable technique

Christophe GREVOST

Commissaire aux comptes
Gérant

19, rue d'Alsace Lorraine – 7110 CHALON SUR SAONE - Tél. : 03.85.48.62.78 - Fax : 03.85.93.46.41
S.A.R.L. au capital de 8 000 Euros - RCS MACON - SIRET : 440 470 144 00021